

**VŒU**  
**La sécurité cycliste**

LE CONSEIL,

Présenté par le groupe Europe Ecologie-Les Verts (EELV)

ADOPTE le vœu suivant :  
par 34 voix pour et 8 abstentions

Selon une vaste enquête publiée par le Club des villes et territoires cyclables à l'occasion de son 20e Congrès, la pratique du vélo se développe en France, notamment pour les déplacements utilitaires (aller au travail, à l'école ou l'université ou faire des courses). En Île de France, la part du vélo dans les déplacements a doublé en l'espace de 10 ans.

Lorsqu'ils sont interrogés sur les motivations qui les ont poussés à privilégier le vélo comme mode de transport, 80% des cyclistes invoquent la santé et 65% le plaisir de rouler à bicyclette.

Inversement, un grand nombre de personnes mettent en avant la peur d'un accident pour expliquer leurs réticences à utiliser ce mode de transport actif. En effet même si la sécurité des cyclistes s'est considérablement améliorée en France depuis dix ans puisque le nombre d'accidents mortels a baissé de 30 % dans un contexte de forte augmentation de la pratique, les études d'accidentologie démontrent que les collisions entre cyclistes et véhicules de grand gabarit constituent la principale cause d'accidents mortels en ville. Dans 39% des cas ces accidents sont liés à l'absence de visibilité du cycliste qui est situé dans l'angle mort des chauffeurs. La peur de l'accident reste donc aujourd'hui le principal frein à l'usage du vélo.

- Considérant qu'il est important que le nombre de cyclistes continue à augmenter dans les années à venir car le vélo est un des outils les plus efficaces du développement durable des territoires ;
- Considérant que l'article 12 de la loi Grenelle 1 dispose que « l'Etat encourage, dans le cadre des plans de déplacements urbains, la mise en place de plans de déplacement entreprises, d'administrations, d'écoles ou de zones d'activités, ainsi que le développement [...] du vélo » ;
- Considérant que le département souhaite revoir à la hausse ses objectifs d'aménagements cyclables et espère disposer de 500 km de pistes en 2020 ;
- Considérant que le Plan Climat Energie de la Ville d'Ivry-sur-Seine préconise de développer les réseaux cyclables sur le territoire ;
- Considérant que la charte des espaces publics et la charte écoquartier préconisent de partager l'espace public au profit du vélo afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil municipal de la ville d'Ivry demande au gouvernement :

- de mettre en œuvre un ensemble de mesures telles que des aménagements de voirie favorisant la visibilité des cyclistes, l'équipement du parc de poids lourds avec de nouveaux rétroviseurs, de nouvelles règles de circulation pour les poids lourds , une campagne de sensibilisation, pour lutter efficacement contre le risque de la cohabitation entre cyclistes et véhicules de grand gabarit en ville,
- de relancer la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et plus généralement de relancer la démarche du code de la rue, qui offre un cadre pertinent pour les évolutions réglementaires et les campagnes de sensibilisation, notamment à destination des cyclistes et conducteurs de poids-lourds, qui doivent les accompagner.

Et réaffirme sa volonté de développer, en accord notamment avec le Plan Climat Energie adopté par la Ville :

- des stages de « remise en selle » via la cyclofficine en plus des autres activités qu'elle propose déjà comme les ateliers d'autoréparation.
- la création de contresens cyclables sur les rues à sens unique à l'instar de ce qui a été mené par exemple sur la rue Ledru-Rollin.
- l'installation de parkings à vélos couverts à proximité des bâtiments.
- l'achat de vélos électriques pour les déplacements professionnels du personnel communal en l'inscrivant au prochain budget municipal.
- la signalétique des temps de trajet cyclables et piétons vers les principaux lieux de la Ville, ce qui est envisagé depuis longtemps et n'a pas encore été mis en place.
- les études de faisabilité nécessaire à l'utilisation d'un enrobé coloré pour signaler plus clairement les pistes cyclables et garantir la sécurité et le confort de tous.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

RECU EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 JUIN 2013